

## DÉLIBÉRATION N°DL20220056 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER - DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CELLIEU**

**M. Yves ALAMERCERY** expose ce qui suit :

Par délibération n°20180172 du 17 décembre 2018, la ville de Saint-Chamond a adhéré au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Pays du Gier (SIARG), pour la valorisation des vestiges Saint-Chamonais.

Le SIARG a pour objet :

- la coordination des actions de mise en valeur, sur un plan culturel et touristique, de l'aqueduc dans sa totalité,
- le développement des activités scientifiques et de recherche pour une meilleure connaissance de l'édifice,
- la mise en place des actions de protection, de sauvegarde, d'entretien et de restauration de l'ouvrage.

Le SIARG compte 15 communes membres : Brignais, Chabanière, Chagnon, Chaponost, Génilac, Lyon, Mornant, Orliénas, Saint-Chamond, Ste-Foy-Les-Lyon, Saint-Joseph, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Martin la Plaine, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers.

Par délibération du 23 novembre 2021, la commune de Cellieu a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Pays du Gier. Le comité syndical du SIARG, dans sa séance du 26 janvier 2022, a approuvé l'adhésion de cette dernière.

Conformément à l'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération jointe en annexe, pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'adhésion de la commune de Cellieu au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 042-214202079-20220321-DL20220056-DE

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD